

**Établissement Public Territorial 12  
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

**Conseil territorial du mardi 12 avril 2016**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL 12

**Délibération n° 16.04.12 – 98**

**Représentation de l'Établissement public territorial au conseil d'administration de l'École de la deuxième chance**

L'an deux mille seize, le 12 avril à 19h20 les membres du Conseil de l'établissement public territorial 12 se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 5 avril 2016.

COMMUNES	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
ABLON-SUR-SEINE	E. GRILLON		
ARCUEIL	AM, GILGER-TRIGON	D. BREUILLER <i>par C. JANODET</i>	
ATHIS-MONS	A. GUISEPPONE P. PETETIN C. RODIER P. SAC		
CACHAN	H. DE COMARMOND J. FOULON JY. LE BOUILLONNEC E. PESCHEUX		
CHEVILLY-LARUE	S. DAUMIN C. HERVY		
CHOISY LE ROI	C. DESPRES P. DIGUET D. GUILLAUME I. RIFFAUD A. ID ELQUALI T. PANETTA		
FRESNES	R. DOMPS JJ. BRIDEY L. MOREIRA DA SILVA	D. HELBLING <i>par JJ. BRIDEY</i>	
GENTILLY	P. DAUDET P. TORDJMAN		
IVRY-SUR-SEINE	R. MARCHAND M. PIERON <sup>(2)</sup> AP. APPOLAIRE P. CHIESA E. LESENS M. TAGZOUT	P. BOUYSSOU <i>par R. MARCHAND</i>	M. PIERON <sup>(1)</sup> B. WOJCIECHOWSKI
JUVISY-SUR-ORGE	R. REDA M. PERRIMOND		
LE KREMLIN-BICETRE	JL. LAURENT M. NICOLLE L. BOYAU <sup>(4)</sup>	S. BENBELKACEM <i>par JM. NICOLLE</i>	L. BOYAU <sup>(3)</sup>
L'HAY-LES-ROSES	F. SOURD C. DECROUY	L. HUBERT <i>par F. SOURD</i> V. JEANBRUN <i>Par C. DECROUY</i>	
MORANGIS	P. NOURY		
ORLY	T. ATLAN N. BESNIET C. JANODET		
PARAY-VIEILLE-POSTE	A. VEDERE		
RUNGIS	R. CHARRESSON		
SAVIGNY-SUR-ORGE	S. BENETEAU D. GUETTO E. MEHLHORN	N. ACHTERGAELE <i>Par S. BENETEAU</i> AM. GERARD <i>par E. MEHLHORN</i>	
THIAIS	D. BEUCHER R. DELL'AGNOLA P. SEGURA V. LAURIN-MARCHEIX		
VALENTON	F. BAUD		

## Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

VILLEJUIF	F. LE BOHELLEC E. YÉBOUET A. GRIVOT C. CASEL D. GIRARD A. LIPIETZ <sup>(6)</sup>		P. VIDAL F. PERILLAT-BOTTONET A. LIPIETZ <sup>(5)</sup>
VILLENEUVE-LE-ROI	P. GAGNEPAIN B. COLLET	S. HAMID <i>Par B. COLLET</i>	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	S. ALTMAN N. DINNER A. BOYER	S. ALEXANDRE <i>Par S. TAILLEBOIS</i> P. GAUDIN <i>Par P. GAGNEPAIN</i>	
VIRY-CHATILLON	JM. VILAIN L. SAUERBACH A. MERRINA	J. BERENGER <i>Par JM. VILAIN</i>	
VITRY-SUR-SEINE	M. LEPRETRE JC. KENNEDY JM. BOURJAC S. MONTOIR H. TMIMI S. TAILLEBOIS F. LEFEBVRE R. CHICOT <sup>(8)</sup> J. PERREUX A. AFFLATET C. VEYRUNES-LEGRAIN	R. CHICOT <i>Par JM. BOURJAC <sup>(7)</sup></i>  I. LORAND <i>par M. LEPRETRE</i>  P. BELL-LLOCH <i>Par JC. KENNEDY</i>	

(1) Jusqu'à la délibération n° 49

(2) A partir de la délibération n° 50

(3) Jusqu'à la délibération n° 50

(4) A partir de la délibération n° 51

(5) Jusqu'à la délibération n° 51

(6) A partir de la délibération n° 52

(7) Jusqu'à la délibération n° 67

(8) A partir de la délibération n° 68

### Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire 12 : 92		
Présents	Représentés	Nombre de votants
71	15	86
72 <sup>(1)</sup>	15	87 <sup>(1)</sup>
73 <sup>(2)</sup>	15	88 <sup>(2)</sup>
74 <sup>(3)</sup>	15	89 <sup>(3)</sup>
75 <sup>(4)</sup>	14 <sup>(4)</sup>	89

(1) A partir de la délibération n° 50

(2) A partir de la délibération n° 51

(3) A partir de la délibération n° 52

(4) A partir de la délibération n° 68

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n° 16.01.26 – 5 du 26 janvier 2016 par laquelle le conseil de territoire approuve les conventions de gestion entre l'établissement public Territorial et ses villes membres ;

Considérant que L'EPT, en lieu et place de ses communes membres, exerce de plein droit dès le 1er janvier 2016, outre les compétences déjà exercées par les anciens EPCI existants, les compétences définies par l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Où, l'exposé des motifs précisant qu'il est, à ce titre, nécessaire que l'Établissement public territorial désigne ses représentants au sein des conseils d'administration des associations, conseils d'établissements et conseils de surveillance ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

## Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bievre Seine-Amont

---

le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Déclare élus pour représenter l'établissement public territorial au sein de l'Ecole de la Deuxième Chance:
  - M. Mourad TAGZOUT
  - M. Patrick DAUDET
  - Mme Isabelle RIFFAUD
  - M. Richard DOMPS
2. Charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 89**



À Vitry-sur-Seine, le 15 avril 2016

Le Président

Michel LEPRÉTRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en Préfecture le 20 avril 2016  
et ayant fait l'objet d'un affichage le 21 avril 2016